

## **Le projet « Droit à l'erreur »**

### **Pour qui ?**

Ce projet, proposé pour les premières années suivant la mise en place de la réforme du lycée, concerne des élèves de terminale générale qui, en fin de seconde et au vu du programme ambitieux, n'ont pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques en première, mais qui, pour leur poursuite d'études post-bac, ont besoin de compléter leurs connaissances mathématiques. Cette situation est prévue par les textes officiels, sous réserve d'une remise à niveau.

### **Quel est le programme ? Combien d'heures ?**

Cet enseignement comporte une remise à niveau sur les connaissances du programme de spécialité de première nécessaires pour suivre l'option Mathématiques complémentaires de terminale et l'étude du programme de cette option Mathématiques complémentaires.

La durée hebdomadaire est de 5 heures (contre 3 heures pour l'option Mathématiques complémentaires pour les élèves ayant suivi la spécialité mathématiques en première).

### **Comment cette option est-elle évaluée au baccalauréat ?**

Cette option, comme l'option Mathématiques complémentaires à 3 heures, est évaluée dans le cadre du contrôle continu, plus précisément dans les 10 % de la note finale prenant en compte les bulletins scolaires.

### **Et pour l'orientation ?**

Cette option est un bon choix pour les élèves qui ont réalisé tardivement que, dans le domaine où ils envisagent de suivre leurs études post-bac, des connaissances en mathématiques sont un atout sans occuper une place prépondérante.